

classes qui se sont successivement acheminées d'épargne en épargne à l'aisance, puis à la pensée. (E. Pelletan.) La bourgeoisie a toujours eu pour l'argent un goût particulier. (Osc. de Vallée.) Le travail, la patience, l'économie ont poussé la bourgeoisie au pouvoir. (Osc. de Vallée.) La vieille bourgeoisie parisienne fut grande, libre et noble. (Balz.) La société de ma mère se composait de belle et bonne bourgeoisie. (Scribe.) Bourgeoisie est un mot qu'il faut reléguer à l'histoire du passé. (E. de Gir.) La bourgeoisie française ne s'est jamais complètement séparée de la Révolution. (T. Delord.) Je reproche à la bourgeoisie libre pensante d'avoir haï Dieu. (L. Veillot.)

— Jurispr. Droit de bourgeoisie, Nom moderne du droit de cité; titre de citoyen et prérogatives qui sont attachées à ce titre. Il Prerogatives qui étaient accordées à ceux qui s'étaient rendus justiciables du roi en faisant un serment devant le juge royal. On disait aussi DROIT DE JURÉ. Dans le langage commun, Droit d'admission : *Certains modes anglais ont obtenu chez nous le droit de bourgeoisie. L'Académie adopta certains mots qui devaient à l'usage leur droit de bourgeoisie.* (E. Littré.)

— Antonymes. Noblesse ou aristocratie; clergé; état militaire; prolétariat ou classe ouvrière; les paysans.

— Encycl. Ainsi que le mot *bourgeois*, celui de *bourgeoisie* a subi une foule de variations. Tantôt il a servi à désigner le territoire dont les habitants, sous le nom de *bourgeois*, avaient des privilèges en commun; tantôt la redevance annuelle dont les *bourgeois* étaient chargés pour prix de ces privilèges. D'autres fois, il servit, comme mot collectif, à désigner la classe des habitants des villes, par opposition à la classe des habitants de la campagne; ou la classe des roturiers, par opposition à la classe des nobles; enfin, il signifia le droit accordé aux habitants d'un lieu, ou à ceux qui leur étaient associés, de jouir, à certaines conditions, de privilèges communs.

— Hist. et polit. L'histoire de la *bourgeoisie* est, on peut le dire, l'histoire de la société française elle-même. « Personne n'ignore le grand rôle qu'elle a joué en France, dit M. Guizot; elle a été l'élément le plus actif et le plus décisif de la civilisation française, celui qui en a déterminé, en dernière analyse, le mouvement et le caractère. Considérée sous le point de vue social et dans ses rapports avec les diverses classes qui coexistaient sur notre territoire, celle qu'on a nommée le tiers état s'est progressivement étendue, élevée, et a d'abord modifié puissamment, surmonté ensuite, puis enfin absorbé, ou à peu près, toutes les autres. Si on se place au point de vue politique, si on suit le tiers état dans ses rapports avec le gouvernement général du pays, on le voit d'abord, allié pendant plus de six siècles avec la royauté, travailler sans relâche à la ruine de l'aristocratie féodale, et faire prévaloir à sa place un pouvoir unique, central, la monarchie pure, très-voisine, en principe du moins, de la monarchie absolue. Mais dès qu'il a remporté cette victoire et accompli cette révolution, le tiers état en poursuit une nouvelle; il s'attaque à ce pouvoir unique, absolu, qu'il avait tant contribué à fonder, entreprendre de changer la monarchie pure en monarchie constitutionnelle, et y réussit également. Ainsi, sous quelque aspect qu'on le considère, soit qu'on étudie la formation progressive de la société en France ou celle du gouvernement, le tiers état est dans notre histoire un fait immense. C'est la plus puissante des forces qui ont présidé à notre civilisation. » Cette influence de la *bourgeoisie*, cette importance acquise par elle, n'est pas seulement étonnante, elle est sans précédents dans l'histoire. Nulle part on ne rencontre une classe de la société qui, partant de si bas, faible et méprisée à son origine, arrive à tout absorber, à tout transformer autour d'elle, et à devenir tellement dominante qu'on peut dire qu'elle est le pays même. Un semblable fait ne se retrouve ni dans l'Inde, où la société est restée divisée en castes immobiles, ni dans le reste de l'Asie, où les différents peuples qui habitent cette contrée ont toujours été partagés en deux classes bien distinctes : les vainqueurs et les vaincus, les oppresseurs et les opprimés. Dans les républiques grecques, on pourrait peut-être voir un peu plus d'analogie et trouver les traces d'une classe *bourgeoise*; mais cette ressemblance n'est qu'apparente, et il n'y a aucun exemple de tiers état. Seule, la lutte des plébéiens contre les patriciens de Rome pourrait se comparer à celle des *bourgeois* du moyen âge contre l'aristocratie; mais la similitude n'est encore qu'apparente, elle n'a rien de réel. Niebuhr a prouvé, dans son *Histoire de Rome*, que la lutte des plébéiens contre les patriciens n'était point l'affranchissement progressif et laborieux d'une classe longtemps inférieure et misérable, mais une suite et comme une prolongation de la guerre de conquête, l'effort de l'aristocratie des cités conquises par Rome pour participer aux droits de l'aristocratie conquérante. L'Europe moderne a seule connu la *bourgeoisie*, et, en Europe, c'est la France qui a vu le plus complet développement de cette institution. L'Italie a eu ses glorieuses républiques, l'Allemagne ses villes libres, l'Angleterre sa Chambre des communes; mais la France entière est devenue *bourgeoise* et tiers état, et a abouti à la Ré-

volution de 1789, le plus grand événement des temps modernes.

La *bourgeoisie* a trois origines bien distinctes : 1° le régime municipal romain, qui continua de subsister longtemps après la chute de l'empire, et dont les traditions se conservèrent avec plus ou moins d'altération dans les grandes villes. Les habitants de ces cités gardèrent toujours au moins le germe de leur antique liberté, et la revendiquèrent le jour où l'ordre social commença à se reposer des secousses violentes qui l'avaient si longtemps agité. La création de bourgs et de villes par les seigneurs est la seconde cause de l'extension de la *bourgeoisie*. Les seigneurs, voulant accroître le nombre des maisons groupées autour de leurs châteaux, augmentent en même temps le nombre d'hommes capables de les soutenir dans leurs guerres et leurs entreprises particulières, tâchèrent d'attirer auprès d'eux le plus d'artisans possible par les privilèges qu'ils leur accordaient. Enfin, les communes proprement dites augmentèrent le nombre des *bourgeois*, car il faut bien se garder de confondre la commune avec la *bourgeoisie*. La commune était une association d'habitants des bourgs ou des villes qui, à main armée ou autrement, avaient arraché à leurs seigneurs une partie de leur souveraineté, et s'étaient constitués en républiques indépendantes ou communes. Vers le xiv^e siècle, les communes disparurent presque toutes, tandis que la *bourgeoisie*, au contraire, s'était étendue sur presque tout le territoire. (V. COMMUNE.)

Le but que se proposaient ceux qui se faisaient recevoir bourgeois était l'exemption d'une foule de charges féodales, sous lesquelles les seigneurs courbaient leurs vassaux, et qui étaient comme un dernier reste de l'antique servitude. La première était l'impôt arbitraire levé par les seigneurs sous le nom de tolte, tailles, quêtes, droits de gîte, prêts forcés et autres, impôt renouvelé sans cesse, et qui fut remplacé par une redevance fixe. Une autre servitude enlevait aux vassaux le droit de disposer d'eux-mêmes, aux pères celui de marier leurs filles ou de mettre leurs fils dans l'état ecclésiastique sans la permission du seigneur. La *bourgeoisie* rendait à ceux qui la possédaient ces droits imprescriptibles de la nature. Enfin les bourgeois avaient la liberté de disposer de leurs biens entre vifs, et, s'ils mouraient intestats, le seigneur ne pouvait pas, comme autrefois, s'emparer de leur patrimoine au préjudice de leurs héritiers. A ces exemptions se joignaient une protection plus efficace pour la sûreté des personnes et du commerce, et la certitude d'être jugé selon des coutumes fixes et établies, et non selon le bon plaisir du juge ou du seigneur. Aussi n'est-il pas étonnant que la plupart des artisans ou commerçants aisés voulaient jouir des droits de *bourgeoisie*, qui constituaient alors un vrai privilège sur le reste de la nation. La royauté favorisait de tout son pouvoir ce mouvement qu'elle n'avait pas créé, qu'elle avait même contrarié plus d'une fois, mais qu'il était de son intérêt maintenant d'étendre autant que possible. Les seigneurs, afin de retenir leurs vassaux sous leur juridiction, rivalisèrent avec la royauté et multiplièrent dans leurs villes les chartes et les affranchissements. En tête de plus d'un de ces actes se trouve la singulière formule : « Considérant que l'état de servitude ne convient point à un chrétien, considérant aussi que c'est notre propre intérêt... » Cette dernière considération était la seule vraie; car, pendant de longs siècles, on s'était fort peu inquiété de la première.

Il n'y eut d'abord qu'une sorte de *bourgeoisie*, la *bourgeoisie réelle*, qui s'accordait aux habitants de tel bourg ou de telle ville; bientôt vint s'y joindre la *bourgeoisie personnelle* ou *bourgeoisie du roi*, privilège accordé par la royauté aux hommes qui se réclamaient de sa juridiction, et auxquels elle accordait, en compensation, le droit de jouir des privilèges appartenant à des bourgeois ou à des villes ou ils n'étaient pas forcés de demeurer. Pour jouir du titre de bourgeois d'une ville, il fallait être né de père et de mère qui y étaient domiciliés, y fixer sa demeure, ou s'y marier; mais la plupart du temps, dans ces deux derniers cas, il fallait l'accomplissement de certaines formalités. « Quand aucun veut entrer en aucune *bourgeoisie*, dit l'ordonnance de 1287, il doit aller au lieu dont il requiert être bourgeois, et doit venir au prévôt du lieu, ou à son lieutenant, ou au maire des lieux qui reçoivent des bourgeois sans prévôt, et dire à cet officier : « Sire, je vous requiers la *bourgeoisie* de cette ville, et je suis appareillé de faire ce que je dois. » Alors le prévôt, ou le maire, ou le lieutenant, en présence de deux ou trois bourgeois de la ville, du nom desquels les lettres doivent faire mention, recevra sûreté de l'entrée de la *bourgeoisie*, et que le récipiendaire fera ou achètera, pour raison de la *bourgeoisie*, une maison, dans l'an et jour, de 60 sous parisis au moins. » Cette maison était comme un gage, entre les mains de la commune, que le nouveau bourgeois remplirait ses engagements, car s'il y manquait on la saisissait, on la confisquait, parfois même on la démolissait. Aussitôt après ces formalités, le nouveau bourgeois, accompagné d'un sergent, allait notifier à son seigneur qu'il venait de le quitter, et qu'il n'appartenait plus à sa juridiction. Pour conserver la *bourgeoisie*, il fallait la résidence continuelle par soi ou sa femme ou son valet, depuis la veille de la

Toussaint jusqu'à la veille de la Saint-Jean. On perdait le droit de *bourgeoisie* ou pour crime, ou pour inexécution des charges et règlements; on pouvait y renoncer et passer dans une autre, en payant les droits de sortie spécifiés par le règlement.

Les rois, sentant qu'il était de leur intérêt d'étendre leur juridiction, multipliaient les *bourgeoisies*, les étendirent hors de l'enceinte des villes, et même de leurs domaines. A l'origine, les *bourgeoisies* n'étaient accordées aux habitants d'un lieu désigné, qu'autant qu'ils y avaient leur domicile réel et continu. L'autorité royale dispensa de cette condition et suppléa au domicile réel par un domicile fictif. On put devenir bourgeois du roi sans cesser de demeurer sur le territoire d'un seigneur particulier; et l'on n'en fut pas moins soustrait, quant à la personne, à la juridiction féodale; il suffisait, pour cela, d'acheter dans la ville dont on voulait être bourgeois, une maison de 60 sous parisis, et d'y résider trois jours de suite aux fêtes de Pâques et de Noël, obligation qui pouvait se racheter par le paiement annuel d'un marc d'argent, fait au roi. Des nobles, des princes, se faisaient recevoir bourgeois forains, et le roi de Navarre l'était de la ville d'Amiens. Les cités y trouvaient l'avantage d'avoir des protecteurs puissants, et les princes d'y rencontrer des prêteurs riches et complaisants. Longtemps après que les *bourgeoisies* eurent perdu leur importance avec leurs privilèges, les grandes villes gardèrent l'habitude d'offrir des lettres de *bourgeoisie* à ceux qu'elles voulaient honorer. Certaines conditions étaient requises pour acquérir le droit de *bourgeoisie*, soit réelle, soit personnelle, droit qui ne s'accordait ni aux serfs, ni aux bâtards, ni aux lépreux. Les serfs pouvaient lever cet empêchement en se rachetant ou en se faisant affranchir.

Rien ne variait tant que les coutumes, les usages, les privilèges de chaque *bourgeoisie*, et le fameux mot de Pascal : Vérité en deçà des monts, erreur au delà, pouvait s'appliquer à chaque instant, et sans qu'on eût besoin de franchir des montagnes. Parmi les plus singulières coutumes on trouve les suivantes, qui portent bien la marque d'une époque ignorante et encore grossière. Le pouvoir du père de famille s'était conservé dans toute son antique rigueur; il avait le droit de correction sur sa femme, son fils émancipé, sa fille mariée, droit qui allait jusqu'à battre, pourvu qu'il ne s'en suivît ni mort ni mutilation. C'est sans doute de cette époque que date la subtile invention de ce bourgeois qui, engagé par son confesseur à traiter sa femme plus humainement et à la corriger seulement avec l'Ecriture sainte, l'assomma avec un Nouveau Testament qu'il avait fait relier en solide bois de chêne. L'adultère était condamné à parcourir tout nu les rues de la ville; pour les autres crimes, ils se prouvaient par les épreuves du feu ou de l'eau, ou bien par le duel judiciaire. A cet effet, chaque commune entretenait un champion, pour soutenir la cause des habitants; si le champion était vaincu, il avait le poing ou le pied coupé, et le bourgeois en était quitte pour une amende. Il ne faudrait pas croire, d'ailleurs, que le bourgeois fût exempt de toutes charges; il en avait beaucoup, au contraire. C'était d'abord l'administration de la commune à laquelle il devait son temps; or, les charges municipales étaient parfois assez lourdes. Ensuite il était tenu envers son seigneur à certains services militaires. A chaque instant on voit les bourgeois marcher au combat, conduits par leurs prêtres ou leur évêque. « A la mort de Philippe I^{er}, dit Orderic Vital, une communauté populaire fut établie en France par les évêques; de telle sorte que les prêtres accompagnaient le roi aux combats ou aux sièges, avec les bannières et tous les paroissiens. » Enfin, il leur fallait conserver et protéger par les armes cette liberté, ces privilèges conquis le plus souvent par les armes, et que les seigneurs ne se faisaient pas faute de reprendre ou de violer dès qu'ils se sentaient les plus forts. Les bourgeois de cette époque ressemblaient fort à ceux que Walter Scott a si bien peints dans ses romans, notamment dans la *Jolie fille de Perth*. Qu'on ajoute, enfin, les querelles, les dissensions intestines, nées de l'ambition et de la jalousie, et on aura une idée de ce que devait être la *bourgeoisie* de cette époque. « La commune défendait au besoin ses droits contre son seigneur, avec dévouement et énergie, dit M. Guizot; mais, dans l'intérieur de ses murs, les dissensions étaient extrêmes, la vie continuellement orageuse, pleine de violences, d'iniquité et de péril. Les bourgeois étaient grossiers, emportés, barbares, pour le moins aussi barbares que les seigneurs auxquels ils avaient arraché leurs droits. Parmi ces échevins, ces maires, ces jurats, ces magistrats de divers degrés et de divers noms, institués dans l'intérieur des communes, beaucoup prenaient bientôt l'envie d'y dominer arbitrairement, violemment, et ne se refusaient aucun moyen de succès. La population inférieure était dans une disposition habituelle de jalousie et de sédition brutale contre les riches, les chefs d'atelier, les maîtres de la fortune et du travail. Ceux qui ont un peu étudié l'histoire des républiques italiennes savent quels désordres, quelles violences y éclataient continuellement, et combien la véritable sécurité, la véritable liberté leur furent toujours étrangères; elles ont eu beaucoup de gloire, elles ont énergiquement lutté contre leurs adversaires exté-

rieurs; l'esprit humain s'y est déployé avec une richesse et un éclat merveilleux; mais l'état social proprement dit en a été déplorable; la vie humaine y manquait étrangement de bonheur, de repos, de liberté et de sécurité. S'il en était ainsi dans les républiques d'Italie, où le développement des esprits et l'intelligence des affaires étaient beaucoup plus avancés qu'ailleurs, jugez de ce que devait être l'état intérieur des communes de France. Ceux qui voudraient le connaître d'un peu plus près peuvent lire, soit dans les documents originaux, soit dans les *Lettres* de M. Augustin Thierry, l'histoire de la commune de Laon; ils verront à quelles interminables vicissitudes, à quelles horribles scènes d'anarchie, de tyrannie, de licence, de cruauté, de pillage, une commune libre était en proie. La liberté de ces temps n'avait guère partout qu'une lugubre et déplorable histoire. »

Toutefois, cette période d'agitation et de turbulence dura peu; avec le xiv^e siècle disparurent les communes, ainsi que la liberté politique, et on vit naître dans la *bourgeoisie* cet esprit qui a joué un si grand rôle dans notre histoire. Cet esprit, qui caractérise essentiellement la *bourgeoisie* française, est peu ambitieux, peu entreprenant, timide même; il est honnête, ami de l'ordre et de la règle, persévérant, attaché à ses droits et assez habile pour les faire tôt ou tard respecter. Cette seconde et pacifique période de l'histoire de la *bourgeoisie* est la plus féconde pour son développement et pour l'histoire de la civilisation française. Toutes les anciennes distinctions ont disparu, il n'y a plus que la haute *bourgeoisie*, composée des parlements, des légistes et des deux cent mille officiers judiciaires qui couvrent le sol de la France; puis la petite *bourgeoisie*, qui comprend le commerce, la finance et les corporations des arts et métiers. Leurs efforts réunis vont transformer la France et son ordre social, d'abord par leur influence dans les états généraux, où ils vont s'asseoir comme une classe distincte et reconnue, puis par l'aide de la royauté, qui va adopter la *bourgeoisie* et s'en faire une arme contre les dernières tentatives de la féodalité. Charles V a appris d'elle l'esprit d'ordre et d'économie; c'est à elle que Charles VII demanda aide et secours pour réorganiser son royaume ébranlé par l'invasion anglaise; ses ministres sont tous bourgeois, à commencer par le fameux Jacques Cœur. On sait les familiarités de Louis XI avec les bourgeois, qu'il appelait ses compères, à la table desquels il allait souvent s'asseoir, et dont il prenait de temps en temps les filles pour maîtresses afin de leur faire honneur. Si le règne des derniers Valois et les guerres religieuses du xvi^e siècle ont retardé un moment la marche de la civilisation, la cause de la *bourgeoisie* a plutôt gagné que perdu. « Trois causes, dit M. Augustin Thierry, concoururent à diminuer, pour la haute *bourgeoisie*, l'intervalle qui la séparait de la noblesse : l'exercice des emplois publics et surtout des fonctions judiciaires, continué dans les mêmes familles et devenu pour elles comme un patrimoine par le droit de résignation; l'industrie des grandes manufactures et des grandes entreprises, qui créait d'immenses fortunes; et ce pouvoir de la pensée que la renaissance des lettres avait fondé au profit des esprits actifs. En outre, la masse entière de la population urbaine avait été remuée profondément par les idées et par les troubles du siècle. Des hommes de tout rang et de toute profession s'étaient rapprochés les uns des autres dans la fraternité d'une même croyance et sous le drapeau d'un même parti. La Ligue surtout avait associé étroitement et jeté pêle-mêle dans les mêmes conseils l'artisan et le magistrat, le petit marchand et le grand seigneur; l'union dissoute, les conciliabules fermés, il en resta quelque chose dans l'âme de ceux qui retourneraient à la vie de boutique et d'atelier : un sentiment de force et de dignité personnelle, qu'ils transmettent à leurs enfants. » Si le clergé et la noblesse, jaloux des envahissements progressifs de la *bourgeoisie*, s'élevèrent contre elle sous la régence de Marie de Médicis, le règne de Louis XIV lui rendit toute son influence, et l'on sait que la noblesse appela le règne du grand roi « le règne d'une ignoble *bourgeoisie*. » Le rôle que la *bourgeoisie* a joué au xviii^e siècle est connu de tous; quand arriva la convocation des états généraux, elle n'était rien dans l'ordre politique, mais elle était tout dans l'ordre social : aussi n'eut-elle qu'à vouloir, pour fonder en France l'unité sociale, l'égalité civile et la liberté constitutionnelle.

De toutes ces *bourgeoisies*, la plus célèbre fut incontestablement la *bourgeoisie* parisienne, qui a son rôle marqué presque dans tous les grands événements de notre histoire, et l'ancien *Parloir aux bourgeois* n'est pas moins renommé que l'Hôtel de ville ne le fut dans la suite. Après la défaite de Poitiers, la *bourgeoisie* parisienne, remplie de patriotisme et de courage, prit sur elle le soin de sa propre défense. Aux états généraux de 1355 et 1356, sous l'inspiration et la conduite d'Etienne Marcel, elle s'éleva jusqu'à l'idée de liberté nationale et de monarchie constitutionnelle, et faillit opérer quatre siècles plus tôt la grande réforme de 1789, qui a changé la face du monde moderne. En vain cette tentative démocratique avorta après les scènes sanglantes de la *Jacquerie*, le rôle de la *bourgeoisie* parisienne n'en continua pas moins. Paris était la ville du grand commerce et des grandes institu-